Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle

Ont donné procuration :
Stéphanie YART donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents : Cyril GUÉHO

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: 1
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/05/2026
Date d'affichage : 27/05/2026

DELIBERATION 2026_06_01

CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE : CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉE D'ACCUEIL

Annexe : tableau des effectifs actualisé

Rapport de Tifenn Le Guyader adjointe chargée des Finances, personnel communal, commande publique,

L'ouverture de l'agence postale communale nécessite la création d'un poste de chargée d'accueil d'agence postale communale dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Cadre d'emploi : catégorie C
- Grade : adjoint administratif principal de 1ere classe
- Temps non complet : 21h00 par semaine
- Statut : titulaire en position de détachement

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_01-DE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la création d'un poste de chargée d'accueil d'agence postale communale.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ere classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de chargée d'accueil à l'agence postale communale à temps non complet à raison de 21/35ème, à compter du 01/06/2026.

DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs en fonction tel que ci annexé.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER